

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE « Les Crosséennes » Le dimanche 12 mars 2017

Article 1 : Sous la direction de l'Association USEP de l'école de la Crosse et de l'Association de parents d'élèves « Les p'tits crayons » est organisée une épreuve « Les Crosséennes » le dimanche 12 mars 2017 à Falaise regroupant **4 courses + 1 marche**.

Article 2 : Cette épreuve inscrite au calendrier des courses du Calvados se déroule sur un parcours à réaliser plusieurs fois selon les différentes courses. ① La Cross' Kid de 1 km (3 tours de stade) : course réservée aux élèves des écoles primaires ; ② La Crosse de 2,9 km (1 boucle) (course ouverte à tous et autorisée à partir des catégories Benjamins ; ③ La Crosselle de 5,8 km (2 boucles) : Course ouverte à tous et autorisée à partir des Cadets ; ④ La Crosséenne de 11,7 km (4 boucles) : Course ouverte à tous et autorisée à partir des Juniors. ⑤ Une marche de 8 km (environ 2 heures de marche dans Falaise) pour toute la famille (même les poussettes).

Article 3 : Le parcours des courses se déroulera dans le quartier de l'école de la Crosse. Départ et arrivée au 4 avenue de la Crosse. Départ des courses ②③④ devant l'école de la Crosse à 10h00. Départ de la course ① à 12h00. Départ de la marche à 9h45. Fin des épreuves vers 12h15.

Article 4 : Les frais d'engagements sont de :

- ① La Cross'Kid : 3 €
- ② La Crosse : 5 €
- ③ La Crosselle : 8 €
- ④ La Crosséenne : 10 €
- ⑤ La marche : 2 € par personne

Article 5 : Les inscriptions se feront par courrier : Ecole de la Crosse – Les Crosséennes – 14 700 Falaise ou sur place le jour-même.

Article 6 : La configuration du parcours ne nous permet pas d'accueillir les sportifs handicapés en toute sécurité.

Article 7 : Conditions obligatoires pour participer à la course : être titulaire d'une licence sportive FFA en cours de validité, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. **Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.**

Article 8 : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance « Responsabilité civile ».

Article 9 : Les concurrents autorisent expressément les organisateurs des Crosséennes à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 10 : Chaque enfant de la course de 1 km se verra remettre une médaille. Classement au scratch pour chaque course.

Article 11 : Un ravitaillement au 5^{ème} kilomètre sera accessible aux coureurs de la Crosséenne.

Bulletin d'engagement pour les Crosséennes du dimanche 12 mars 2017

Nom : Prénom :

Né(e) le Sexe :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél :

mail :@.....

⇒ **Je m'inscris pour :**

- La Cross'Kid (1 km) pour les élèves des écoles primaires. 3 €
- La Crosse (2,9 km) ouverte à tous et autorisée à partir des Benjamins. 5 €
- La Crosselle (5,8 km) ouverte à tous et autorisée à partir des Cadets. 8 €
- La Crosséenne (11,7 km) ouverte à tous et autorisée à partir des Juniors. 10 €
- La marche (8 km) ouverte à tous. 2€ par personne / Nombre d'inscrits :

⇒ **Je m'inscris aux Crosséennes, et je joins le règlement d'un montant de €.** (Libeller le chèque à l'ordre de l'**Association USEP de l'école de la Crosse**, merci.)

⇒ **Pour les licenciés FFA (ou PASS-RUNNING) :**

Numéro de licence : Fédération :
Joindre une photocopie de la licence avec la date de la visite médicale.

⇒ **Pour les non-licenciés :**

Joindre le CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication à la pratique sportive de la course à pied en compétition, de moins d'un an OBLIGATOIRE.

⇒ **Droit à l'image :** Les concurrents autorisent expressément les organisateurs des Crosséennes à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

⇒ **Pour les mineurs,** je soussigné(e) autorise mon enfant à participer aux Crosséennes.

⇒ Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement joint à ce bulletin.

Date et signature :

Adresser le dossier complet à :
Ecole de la Crosse – Les Crosséennes
4, avenue de la Crosse
14 700 Falaise